

Conseil d'administration du 28 septembre 2018

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 22

Membres ayant donné mandat : 5

Nombre de voix : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20180501
PROROGATION DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 17 septembre 2018, s'est réuni le 28 septembre 2018 à 9h30, au musée Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. François BOURNEAU, Mme Emilie PERRIER, représente M. Sébastien FOREST, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Jean-Michel RIEUTORD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Patrick DELEUZE, Mme Antonia CARILLO, Mme Michèle MANOA, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, représente aussi M. Denis BOUAD, M. Georges ZINSSTAG, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, M. Lucien AFFORTIT, Mme Jeannine BOURRELY, M. Jean-Pierre LAFONT, M. André THEROND, M. Daniel SEVEN.

Ayant donné mandat : Mme Catherine CIBIEN a donné mandat à Mme Michèle MANOA, Mme Brigitte DONNADIEU a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN a donné mandat à M. André THEROND, Mme Florence PRATLONG a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Anne-Caroline PREVOT a donné mandat à M. Jean-Pierre ALLIER,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo,

Vu le décret n°2018-716 du 3 août 2018 portant prolongation de l'expérimentation instituant une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo, prévue à l'article L.3261-3-1 du code du travail, relative aux trajets effectués à vélo par les agents relevant des ministères chargés du développement durable et du logement ainsi que leurs établissements publics,

Vu la délibération n°20170028 du 25 janvier 2017, par laquelle le Conseil d'administration de l'EP PNC avait approuvé, à titre expérimental, l'attribution d'une indemnité kilométrique vélo aux personnels de l'EP PNC du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration de l'EP PNC décide :

- de prolonger, à titre expérimental entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019, l'attribution d'une indemnité kilométrique vélo aux personnels de l'établissement public du Parc national des Cévennes remplissant les conditions requises.

La directrice,

Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC
